



Communiqué de presse
Toulouse, le 4 mars 2021

Réponse au courrier « N’y a-t’il pas d’autre urgence actuellement que de chercher à presser les gens à quitter leur logement ? » de l’Assemblée d’Habitants de Reynerie

Avec un patrimoine de plus de 2 200 logements pour Toulouse Métropole Habitat et plus de 1 500 logements pour le Groupe des Chalets situés sur le quartier du Mirail à Toulouse, nous sommes engagés aux côtés de l’État, des collectivités locales et avec les autres bailleurs dans la politique de la Ville, notamment à travers le Grand Projet de Ville depuis 2002 et à travers le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) depuis 2019. Ce dernier fixe, notamment pour Reynerie, l’objectif, dans les années à venir, d’une évolution du quartier, en apportant une amélioration du cadre de vie, le désenclavement du quartier et le renouvellement des équipements publics au bénéfice des habitants.

Dans cette optique, il comprend trois axes majeurs : la transformation de la centralité Abbal, la valorisation du lac et du château de Reynerie, et une diversification de l’offre de logements.

Le relogement des locataires au cœur des enjeux

Les travaux à venir ont été présentés aux habitants lors de réunions auxquelles de nombreux résidents ont pris part. Ils ont pu collectivement poser toutes les questions auxquelles les équipes ont pu répondre, ce qui permet à ces relogements d’être effectués dans une atmosphère sereine.

Conscient du bouleversement que peut engendrer le changement de logement pour nos locataires, nos deux organismes ont mis en place, pour chaque relogement, un suivi personnalisé.

Les chargés de relogement de nos deux organismes proposent aux locataires des solutions adaptées, tenant notamment compte du souhait de localisation, de la composition familiale et des capacités financières de la famille.

Après les réunions collectives d’information, une rencontre individuelle est organisée, où toutes les précautions sont prises afin de respecter les gestes barrières mis en place dans le contexte de crise sanitaire actuel.

Cette rencontre individuelle permet à chaque locataire d’exprimer ses attentes quant au type et à la localisation du logement souhaité.

Il peut alors exposer les éventuelles contraintes particulières et être, s’il le souhaite, assisté par un représentant d’une organisation de locataires.

Nous avons signé des conventions (en 2018 pour Toulouse Métropole Habitat et en 2019 pour le Groupe des Chalets) avec les associations de locataires pour acter la présentation de trois propositions conformes aux besoins de la famille, mais aussi la prise en charge du déménagement ou encore le remboursement des frais d'installation.

Toulouse Métropole Habitat et le Groupe des Chalets ont par ailleurs mis en place une commission de médiation pour que, lorsqu'une famille a refusé deux propositions de relogement, une rencontre puisse être organisée en présence d'associations de locataires afin de rediscuter la situation de la famille.

L'organisation spécifique de nos services de relogement a été pensée pour associer divers professionnels, travailleurs sociaux spécialisés, pour assurer un accompagnement sur-mesure des ménages dans les différentes phases conduisant jusqu'au relogement.

Il faut savoir que le relogement, dans le cadre du NPNRU, est une procédure réglementée et que chacun des relogements est validé par les services de l'État.

Des bailleurs impliqués pour le vivre-ensemble du quartier

Les bailleurs que nous sommes sont des acteurs investis dans le quartier Reynerie de par l'accompagnement d'associations, la mise à disposition de locaux associatifs ou le soutien en matière d'organisation d'événements sur le quartier au bénéfice des habitants.

Le Groupe des Chalets et Toulouse Métropole Habitat sont également parties prenantes, aux côtés de Patrimoine SA Languedocienne, de COOP'IB (Coopération Inter Bailleurs) depuis 2017, démarche visant à renforcer les liens avec les habitants dans un contexte d'intranquillité résidentielle et à développer notamment des temps et des espaces de vie collectifs pour favoriser la convivialité.

Plus d'une cinquantaine d'actions ont été conduites conjointement depuis la naissance de COOP'IB avec un budget annuel dépassant les 105 000 euros.

A propos du Groupe des Chalets

Plaçant l'humain au cœur de son métier, le Groupe des Chalets est à l'écoute des habitants, de leurs modes de vie, de leurs besoins et de leurs aspirations. Fidèle à l'esprit coopératif de sa création en 1949, le Groupe des Chalets s'est développé autour de valeurs et d'engagements au service des foyers les plus modestes, d'un urbanisme équilibré et de la mixité intergénérationnelle.

Le Groupe des Chalets, partenaire territorial engagé et innovant au service des territoires d'Occitanie, construit et gère des logements locatifs (plus 15 400 aujourd'hui), développe des programmes en location-accession (200 logements produits par an) et réalise des opérations d'aménagement urbain pour des collectivités.

Ses 280 salariés mettent en œuvre au quotidien la stratégie du Groupe qui favorise notamment la proximité et l'accompagnement des territoires. En 2021, le Groupe ouvre sa 5^e agence locative.

www.groupedeschalets.com / www.leschaletsaccession.com

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT Centenaire en 2021, Toulouse Métropole Habitat est l'office public de l'habitat de la métropole toulousaine. Il gère 18 600 logements, soit le tiers du parc social de l'agglomération toulousaine, et emploie 400 personnes réparties sur un siège social, trois agences territoriales et 37 pôles de proximité.

En 2020, son activité de vente a permis 127 ventes en location-accession et 115 ventes de logements anciens.

Certifié ISO 9001 depuis 2015, le bailleur social poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires.

www.toulouse-metropole-habitat.fr



Contacts presse :

Brigitte Delorme - T. 05 62 13 25 05 – 06 20 87 65 32 – bdelorme@groupedeschalets.com

Céline Négrier – 06 30 91 94 28 – c.negrier@tm-habitat.fr